L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE, 18 JUILLET 1880.

Après l'expulsion les procès. —La période d'exécution administrative peut être considérée comme terminée, du moins en ce qui concerne les associations dissoutes le 29 mars et pour lesquelles le délai était expiré le 30 juin. La période des contestations judiciaires va maintenant commencer; elle s'est déjà ouverte par une instance en référé devant le tribunal civil de la Seine.

Le gouvernement aurait pu, s'il l'avait voulu, prendre lui-même l'initiative du débat judiciaire; il aurait pu faire constater, le 30 juin, que les jésuites n'avaient pas obéi au décret de dissolution, puis les poursuivre en vertu de l'article 291 du Code pénal et de la loi du 10 avril 1834, et attendre leur condamnation par la juridiction répressive. L'exécution manu militari, si elle était devenue nécessaire, aurait alors été l'œuvre de l'autorité judiciaire et des agents préposés à l'exécution de ses arrêts; le gouvernement a préféré qu'elle fût son œuvre propre et qu'il y fût procédé administrativement, avant tout débat; il a pensé qu'il répondrait mieux ainsi aux intentions de la Chambre et à l'esprit de la législation spéciale dont elle avait requis l'application. S'est-il trompé sur ce dernier point, a-t-il commis un excès de pouvoir ou tout au moins un empiétement sur des attributions qui seraient réservées aux tribunaux de répression? C'est une des prétentions que les congréganistes expulsés se réservent de soutenir. D'autres litiges sont annoncés, soit sur des questions de propriété ou de domicile, soit au sujet de dommages-intérêts réclamés aux agents d'exécution, soit, enfin, sur l'existence même d'un lien d'affiliation à l'égard de certaines personnes qui l'ont nié en ce qui les concerne.

Mais il est une question qui va précéder toutes les autres et les tenir en quelque sorte en suspens, c'est la question de compétence. Les tribunaux civils pourront-ils statuer sur les réclamations portées devant eux contre l'exécution des décrets, ou devront-ils se déclarer incompétents par respect pour le principe de la séparation des pouvoirs? S'ils retiennent les causes, le gouvernement pourra-t-il les en dessaisir par des arrêtés de conflit? Enfin, si le conflit est élevé, quelle en pourra être l'issue devant le tribunal des conflits, juge suprême des compétences? Telles sont les questions qui vont d'abord exercer les légistes et qui méritent aussi l'attention de tout le public éclairé.

(Temps)

On lit dans le *Voltaire* :

On assure que quelques-uns des membres du centre gauche du Sénat s'autorisent du souvenir de M. Thiers pour combattre l'amnistie. Eh bien! nous croyons que, si l'ancien président vivait encore, il serait parmi les plus ardents à conseiller cette grande œuvre d'apaisement et d'oubli. Ce n'est point une induction qui nous amène à cette affirmation, mais bien le souvenir d'une conversation de M. Thiers avec un de nos amis de l'extrême gauche. Nous sommes en mesure de garantir la parfaite authenticité de cette conversation, qui eut lieu dans les conditions suivantes.

M. X..., député, avait fait un voyage à l'étranger au mois de juillet 1877; il avait vu plusieurs proscrits, et notamment un ancien membre de la Commune.

Quelques jours après, M. X... rendait visite à M. Thiers pour une affaire absolument personnelle; les deux interlocuteurs vinrent à parler du 16 Mai. M. X..., raconta à M. Thiers que, voyant quelques jours auparavant un ancien membre de la Commune, celui-ci lui avait dit: "Qu'est-ce qui aurait pu se douter, en 1871, que nous en arriverions, à un moment donné, nous les vaincus de la Commune, à souhaiter le retour au pouvoir de M. Thiers? Et nous le souhaitons cependant, car nous sommes certains que lui, le vainqueur de la Commune, sera mieux placé que tout autre pour faire l'amnistie." Le vieil homme d'Etat fut vivement frappé de ces paroles; il interrogea M. X... sur les proscrits, il lui demanda s'il avait vu d'autres membres de la Commune. M. X..., se mit alors à plaider la cause de l'amnistie.

Voici la réponse à peu près textuelle de M. Thiers: "Vous avez raison, il est temps d'en finir. Je ne suis pas partisan des longues représailles. Dans les affaires de ce genre, il faut faire justice d'un coup; mais ensuite il convient de passer l'éponge. Ce serait de la barbarie que de tenir plus longtemps ces gens en prison ou en exil. Je ne veux pas vous faire de promesses, d'autant plus que l'on pourrait m'accuser de manœuvres électorales. Mais, si les événements me ramènent au pouvoir, je vous assure que j'en finirai avec cette question. Je ne sais pas comment je m'y prendrai pour effacer les traces de la guerre civile; j'ignore si je procéderai en bloc ou par mesures individuelles; mais, je vous le promets, *nous ferons rentrer vos amis, nous les ferons rentrer tous.*"

Voilà quel langage tenait M. Thiers peu de jours avant sa mort. Ceux-là qui ont le culte de sa mémoire ont le strict devoir de suivre un pareil conseil et d'exécuter au Sénat les dernières volontés du premier président de la troisième république.

Nous sommes en mesure d'affirmer que le récit du *Voltaire* est de tous points exact. C'est avec M. Naquet que M. Thiers a eu le dernier jour de sa vie la conversation rapportée par ce journal. Tous les hommes politiques, d'ailleurs, qui ont reçu à cette époque les confidences de l'illustre homme d'Etat, savent que, s'il était revenu au pouvoir, un de ses premiers actes aurait été de proposer aux Chambres l'amnistie.

(Courrier du soir.)

La *République Française*, dans l'article suivant, rend compte du débat oratoire de Mgr Freppel à la Chambre des Députés:

M. le député Freppel a fait hier ses débuts à la Chambre, en posant une question à M. le ministre de l'intérieur sur l'exécution des décrets. Son genre d'éloquence se rapproche assez de celui de M. de Baudry-d'Asson; aussi ne nous appesantirons-nous pas sur la forme, très-étudiée, paraît-il, de son discours. M. Freppel a occupé d'abord la tribune pendant dix minutes pour reprocher à M. Constans la brutalité de ses agents, qui, selon lui, n'auraient respecté ni les vieillards ni les malades; reproche bien maladroit, puisque chacun sait que rue de Sèvres les représentants de l'autorité ont poussé la condescendance jusqu'à laisser dans leurs cellules deux pères jésuites, l'un très-âgé, l'autre infirme. Le député de Brest, dans sa question, n'a en réalité traité qu'un seul point, l'exécution des décrets à Angers.

M. Constans n'a pas eu de peine à défendre ses agents. Le ministre de l'intérieur a fort spirituellement raconté l'exécution des décrets à Angers, où le commissaire de police a trouvé dans l'établissement des jésuites en première ligne, parmi les personnes qui résistaient aux lois, un député, M. Freppel en personne, encourageant les réfractaires à la résistance et exigeant le simulacre des violences contre lesquelles il proteste si aigrement aujourd'hui. M. le ministre des cultes s'est montré beau joueur; il n'a pas voulu dire que ce député, cet "honorable collègue", était un simple fonctionnaire ressortissant à son ministère. Il s'est contenté de couvrir de sa responsabilité les agents et de les féliciter de leur modération et de leur fermeté.

M. Freppel, désireux d'asseoir tout à fait sa réputation de grand orateur, a répliqué à M. Constans. Il a parlé de confiscations. Le gouvernement s'empare aujourd'hui des maisons de jésuites, demain il mettra la main sur des établissements industriels, après-demain, sur des gares de chemins de fer. M. Freppel serait-il l'adversaire du rachat des grandes Compagnies? Notre impartialité nous oblige à reconnaître que ces développements ont médiocrement excité l'enthousiasme de la droite. M. Freppel a voulu donner le dernier coup au gouvernement de la République: il a tiré de sa poche un numéro du "Times" et lu quelques lignes de la correspondance de M. Oppert de Blowitz. Sous prétexte de donner l'opinion de l'Angleterre. C'est un comble. Au sortir de la séance, les membres de la majorité plaignaient presque les jésuites; M. Freppel a achevé l'œuvre de MM. Dulac et Clément.

Les tambours, comme on sait, ont si longtemps battu la retraite, que l'on n'a été ni trop étonné, ni trop ému, de la retraite des tambours.

Mais il va nous en coûter une locution, jusqu'à présent fort usitée. Témoin le fait suivant, très authentique:

Un journal— assez rétrograde, pourtant —possède un examinateur de romans feuilletons, qui ne néglige rien pour se tenir dans le mouvement. Il annotait le manuscrit d'un romancier, fournisseur dudit journal, lorsque cette phrase arrêta son œil de lynx: "Le gredin décampa sans tambour ni trompette."

Et notre liseur de biffer la vieille locution, pour la remplacer par ceci: "... Sans clairon, ni saxhorn."

—Sur une devanture de boutique de la rue Jeannison, on lit ceci:

FONDS DE CHAGRIN

à vendre.

Le *Daily Commercial Bulletin* nous apprend que les Irlandais affluent vers le Minnesota sud-occidental, et que le long de la ligne du chemin de fer dont il est traversé, on rencontre un certain nombre de fermiers anglais ou écossais, qui sont venus récemment s'y fixer.

Lord Airlie, entre autres, possède plusieurs propriétés, et l'on se félicite dans le pays de la libéralité avec laquelle il s'associe aux diverses améliorations municipales.

Il y a une vingtaine d'années, on achetait une ferme dans l'Ohio et l'Illinois sur le pied de 60 à 120 francs l'hectare, et aujourd'hui on la revend facilement au taux de 300 à 500 fr.

Aussi, beaucoup d'anciens émigrants vendent leurs terres et quittent l'Illinois pour se transporter au Minnesota, où les terrains sont toujours très bon marché, où se proposent d'y recommencer l'opération qui leur a si bien réussi ailleurs.

Au 1er janvier, il n'y avait pas au Minnesota moins de 23 millions d'acres, soit 9,200,000 hectares de terres inoccupées. Qu'on suppose seulement un quart de ces terres sous froment, elles livreraient, à raison de 13 boisseaux seulement par acre, une récolte annuelle de 74 millions de boisseaux, c'est-à-dire plus de la moitié des exportations de froment de l'Union tout entière.

On ajoute que beaucoup de Canadiens prennent la route du Minnesota. S'il en est ainsi, nous serions porté à croire que ce sont plutôt des immigrés que des Canadiens véritables, car on comprendrait difficilement que ceux-ci choisissent pour s'établir la rive droite de la rivière Rouge, alors que sur la rive gauche, qui appartient au Canada, ils sont sûrs de trouver dans la province de Manitoba des terrains magnifiques, aussi fertiles, pour ne pas dire plus fertiles, que ceux du Minnesota lui-même, et que tout récemment un citoyen de Londres, M. Heple Hall, qui était venu les visiter, qualifiait des plus belles terres à froment du monde.

Les progrès du Manitoba ont été des plus remarquables en ces derniers temps, et sa capitale, Oninipeg, qui n'était, il y a dix ans, qu'un misérable village de 300 habitants, en renferme maintenant 10,000, et possède des écoles, des banques, de beaux magasins, des sociétés scientifiques.

Il ne serait pas étonnant qu'elle prit au Canada la même place que Chicago aux Etats-Unis; mais pour cela il faudra, ainsi qu'à tout le Manitoba, des débouchés qui manquent encore. On songe, à cet effet, à créer un port sur la baie d'Hudson, vers l'endroit où, sous le nom de rivière Nelson, la rivière Rouge s'y jette. Les eaux de cette baie sont libres de glaces jusqu'à une époque assez avancée pour permettre l'embarquement annuel des récoltes et leur départ pour l'Europe. Ce serait l'affaire d'une flottille de steamers, et on assure que cette flottille ne tardera point à être disponible. Tout cela ne laisse pas de préoccuper les fermiers du Far-West américain. Ils se disent qu'avec le canal Welland, qui s'efforce de détourner le trafic vers le Saint-Laurent d'une part, et ce port sur la baie d'Hudson de l'autre, ils auront beaucoup à faire, non-seulement pour accroître leur propre trafic, mais même pour le maintenir tel qu'il est.

—Plusieurs journaux ont raconté d'une manière inexacte l'incident arrivé à M. Dulac, commissaire de police, au moment où il expulsait les Pères de la rue de Sèvres.

Voici dans quelles circonstances l'incident s'est produit.

M. Dulac avait pénétré dans la cellule d'un Père et lui avait donné l'ordre de sortir.

—Je ne partirai que si l'on m'y contraint, répondit le Père.

M. Dulac appela deux gardiens de la paix:

—Prenez le Père, leur dit-il, et conduisez-le dehors.

Le Père s'adressa alors aux gardiens:

—Quelle triste besogne on vous fait faire là!

M. Chesnelong se trouvait près de M. Dulac. Il ajouta:

—Dans la voie où ils sont, rien ne les arrêtera, et ils ne reculeront devant aucun crime. Il ne faut pas avoir de religion pour faire un métier pareil.

M. Dulac répondit alors à M. Chesnelong:

—J'ai la prétention d'avoir une religion. Je n'en fais pas ostentation comme vous, et je vous défends d'y toucher.

M. Chesnelong reprit:

—Mais ce n'est pas à vous que je m'adresse, c'est à ceux qui vous commandent.

Et M. Ernoul qui se trouvait là également ajouta, en s'adressant à M. Chesnelong.

—En voilà assez. Voyons, finissons-en. Et le Père descendit sans rien dire, conduit par les deux gardiens.

Voici d'importantes mesures concernant l'infanterie, qui viennent d'être proposées au ministre de la guerre par le général Clinchant, président du comité de cette arme.

La suppression du schako et des casques actuellement en essai, est demandée par ce comité. Le képi, avec cocarde et plume, deviendrait la coiffure unique de l'infanterie.

La veste serait remplacée par la vareuse de l'infanterie de marine.

Le pantalon des officiers recevra une bande bleue; le hausse-col sera supprimé. Les officiers auront un cordon de revolver comme insigne de service.

Le sabre sera remplacé par une épée semblable à celle des officiers du génie.

Entre descendants des croisés.

—Vicomte, où serez-vous le 14 juillet?

—Je chercherai un refuge dans mon château de Bretagne. Et vous?

—Je monterai sur la colonne de la Bastille pour jeter des pommes cuites sur les badauds.

Scènes de ménage dans la nuit de mardi au mercredi 29 juin:

—Comment.... madame, vous rentrez à sept heures du matin?

—Mon ami, ne me grondez pas. Vous savez que j'ai des sentiments très religieux.

—C'est pour ce motif que vous ne revenez pas au domicile conjugal à une heure convenable?

—J'étais si inquiète pour ces pauvres jésuites que j'ai passé la nuit devant une congrégation pour m'assurer qu'on ne torturait pas ces braves gens.

Quand on part pour le Nord, on doit prendre la route connue sous le nom de "Louisville and Great Southern", la seule ligne qui ait des wagons dortoirs de la Nile-Orléans jusqu'à Columbus, Ohio. A Columbus, elle se relie à d'autres voies qui desservent directement toutes les localités de l'Est, et par lesquelles on arrive plus rapidement que par tout autre chemin dans les villes du Nord est, de l'Est et de l'Ouest. Sur cette route il n'y a presque pas de changements de voiture; les voies sont admirablement entretenues et la rapidité des trains est remarquable. Celui qui part de la Nile-Orléans le matin à 7 heures, via Mobile, arrive à New York dans la soirée du troisième jour, à 8 h. 40 m., après avoir franchi un pays magnifique dont le voyageur voit de jour les parties les plus pittoresques. Par ce train du matin, on arrive à Louisville le lendemain et on y change de wagon à 2 h. et demie de l'après-midi, puis on va tout d'une traite jusqu'à New York. Le train qui part le soir à 6 h. 10 m. a des *sleepers* qui vont jusqu'à Columbus, Ohio, où l'on arrive le surlendemain à 8 h. 20 m. du matin, pour déjeuner; l'arrivée à New York a lieu le lendemain à 6 h. 45 du matin. Les deux trains, celui du matin et celui du soir, vont jusqu'à Louisville sans changement, ce qui est fort agréable pour les personnes qui ne prennent pas de place dans les *sleepers*. Les voyageurs de première classe ont aussi le privilège de s'arrêter à Cave City.

Ne vous trompez donc pas et prenez vos billets pour la route "Louisville and Great Southern", via Louisville. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à J. H. Smith, agent des billets au bureau du "Mobile Fast Line", ou à G. L. Cross, agent de passagers dans le Sud de la "Louisville and Great Southern Line".

—Une anecdote sur Emmanuel Arago, notre nouvel ambassadeur à Berne.

Candidat à Paris, aux élections de 1869, il avait organisé à Charonne une réunion publique et était en train de prononcer un véhément réquisitoire contre le gouvernement impérial. L'auditoire était suspendu à ses lèvres.

Au milieu de son discours, un électeur arriva tout effaré:

—Citoyens, dit-il, il y a un mouchard collé contre la fenêtre de la salle.

—Ne le décollez pas! s'écria vivement Arago.

Meilleures nouvelles de la santé de Littré.

Les reporters le mettent à toute extrémité chaque quinzaine. Puis vient le démenti.

Ça rappelle un joli mot de Rochefort.

On parlait devant lui de je ne sais plus quelle célébrité, sans cesse malade.

—Il a toujours un pied dans la tombe, disait-on.

—Oui, mais il change de pied tous les matins.

Notre confrère M. Monselet a retrouvé un quatrain d'Alexandre Dumas père:

M. M..., honorable Breton, se targuant de deux ou trois rencontres avec l'auteur d'*Antony*, alla le trouver chez lui, un matin.

Il faut dire que M. M... est d'une laideur singulière, ce qui ne l'avait pas empêché de faire publier son portrait lithographié dans l'*Album d'Ille-et-Vilaine*. Ce portrait à la main, il venait prier Alexandre Dumas de vouloir bien tracer quelques mots au-dessous.

La demande était au moins indiscrète. Dumas fronça involontairement le sourcil et, après avoir toisé son visiteur, il écrivit:

Cette image dont j'ai l'étrenne
M'offre un homme au regard chagrin.
On lit en haut: *Ille-et-Vilaine;*
On devrait lire: Il est vilain.

M. M.... avait quelque esprit; il se déclara enchanté.

—Un monsieur passe sur le pont des Arts.

L'aveugle lui demande l'aumône.

—Vous n'aurez rien.

—S'il vous plaît!

—Non vous dis-je, car pour moi, loin d'être indigent, vous représentez la Fortune.

—La Fortune?

—Oui, puisqu'elle est aveugle.

—On raconte une histoire, à table, devant les domestiques.

Jean-Baptiste prononce [illegible] qu'elle produit;

—Oh! tès drôle, elle est très drôle.... Mais je la connaissais!

—Mme Durand est une femme des plus acariâtres.

Un des amis de son mari le rencontre hier.

—Eh bien, lui dit-il, comment va votre ménagère?

—"Ma ménagère"? répond M. Durand; si vous voulez que je vous réponde, commencez par supprimer ma, na!

Les mots de la fin.

Un mot d'enfant du *Passant* :

On sait rarement l'âge des femmes; aussi ne pourrais-je vous dire au juste l'âge de Louisette; mais c'est entre trois et quatre ans.

Elle revient de chez une tante où on l'a envoyée passer quinze jours, pendant que sa mère accouchait.

Quand elle revient, son père lui dit que sa marraine lui a, en son absence, apporté une poupée vivante, et lui montre une petite sœur.

Elle demande:

—Maman le sait-elle?

—Non, répond gravement le père.

—Oh! papa, laisse-moi lui dire!

Hôtels, Sources, etc.

Ouverture des

CULLUM SPRINGS

15 MAI 1880.

A un mille ouest de Bladon Springs, Alabama.

POUR les maladies que guérissent ces eaux on peut citer toutes celles qui affectent les organes digestifs: la diarrhée, la dyssenterie, la dyspepsie, etc., les affections du foie, de la rate et des reins, surtout les maladies de la vessie, la gravelle et le calcul de la vessie. Elles apportent un soulagement marqué dans beaucoup de maladies de femmes. Elles guérissent la stérilité et les maladies des enfants.

Pension, $30 par mois de 28 jours.

Pour l'analyse des eaux et d'autres renseignements s'adresser à

J. C. et S. C. O'HARA, Bladon Springs, Alabama.

Prix du voyage, aller et retour, $17.

Diligences nouvelles pour le transport des voyageurs.

Les steamers de la malle des Etats-Unis partent de Mobile le mardi et le samedi à 5 h. P. M. 10 juillet—1m.

MONTROSS HOUSE.

Anciennement Shady Grove, Biloxi, Miss.

LE propriétaire a l'honneur d'annoncer à ses amis et clients ainsi qu'au public voyageur qu'il a disposé de son intérêt dans l'hôtel anciennement connu sous le nom de "Bossell House", et a obtenu à bail le Shady Grove Hotel, pour un grand nombre d'années qu'il tiendra aussi soigneusement qu'il l'a fait dans le passé. Le nouveau Montross House est maintenant ouvert au public.

Biloxi est situé sur une péninsule presqu'entourée d'eau salée ce qui en fait un des endroits les plus salubres de la côte où les fièvres de marais sont inconnues. C'est un des plus beaux sites du littoral, au milieu du magnifique paysage du Golfe du Mexique et de Back Bay qui offre tous les avantages pour la pêche, les bains et les parties d'eau. L'hôtel a été complètement réparé et remis à neuf, ce qui le rend confortable. Les chambres sont grandes, agréables et bien aérées. La table est abondante pourvue des mets les plus exquis et bien servis. Les messieurs et les familles à la recherche d'endroits agréables pour l'été trouveront que cet hôtel leur conviendra parfaitement. Conditions modérées. Conditions spéciales pour familles. Repas fournis aux excursionnistes pour une piastre, y inclus l'usage des chambres à bains et du salon. Pour les détails, etc., s'adresser à

P. J. MONTROSS, Propriétaire.

Deux milles par jour.
30 mai—4 mois.

HOTEL DE L'EUROPE,

A. BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés, savoir par mois, $45, pour 15 jours, $25, par semaine $12.

19 mai—3m.

CHARLES JACQUES.

Restaurant français,

34 Ouest-Onzième Rue,

Entre University Place et Cinquième Avenue, New York.

DINER, Table d'Hôte, un dollar: Menu varié tous les jours, Potage, Hors d'œuvres, Poisson, Entrées, Légumes, Rôti, Salade, Dessert, Fruits, Fromages, Café, Demi bouteille de Vin, Vins fins des meilleurs crus.

Chambres et appartements à louer.

On sollicite le patronage des voyageurs venant la Louisiane.

13av

GRAND BAZAR

D'HABITS et de LINGE FAIT

—DE—

GODCHAUX,

81 & 83 RUE DU CANAL.

NOUS OUVRIRONS

MARDI, 18 MAI 1880,

le plus grand assortiment d'habits en alpaca de soie et gros grain de notre propre fabrique, et le meilleur marché qui ait jamais été offert en cette ville, pour hommes, jeunes gens, petits garçons t enfants.

Le Département de Linge fait

de notre immense établissement est rempli d'articles de première classe parmi lesquels un superbe stock de

CHEMISES.

Le succès sans pareil dans la vente de ces chemises qui vont à ravir est une garantie suffisante de leur valeur supérieure, comparée à celle des autres faiseurs.

LINGE DE DESSOUS

—ET—

BONNETERIE.

Nous avons tous les meilleurs genres de marchandises étrangères et américaines des plus bas prix aux prix les plus élevés et des meilleurs modèles. 18mai—

Dr. J. B. PEREZ,

MÉdecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES,

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Le rétrécissement de l'Urètre guéri par un simple mécanisme, sans couleur.

Les maladies de femmes, suspension, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUERIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ÉCHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No. 6 rue Sud-Rempart, près la rue du Canal, Nile-Orléans. 16 sept—1 an

ANT. CARRIERE, E. L. CARRIERE, O. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 3½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

ROYAL LOAN OFFICE

Coin des rues Royale et Toulouse.

ARGENT prêté sur des valeurs collatérales, Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc.—Conditions libérales—Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.

9mai—1an LEONORA FASS.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE

EPICERIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest; Aux magasins bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

[illegible] Nlle-Orléans.

Franklin Steam Sash and Blind Factory.

C. Malone, Propriétaire.

Au coin des rues Franklin et Clio.

FABRIQUE de Châssis et de Jalousies, Bois scié, passé au tour, etc. Tout travail exécuté de la manière la plus satisfaisante et aux plus bas prix possibles. Les cars du dépôt de Jackson passent devant la porte. Les ordres de la campagne seront exécutés avec promptitude. 6 mars—1an. DMarV.

Dentistes.

JOSEPH C. SIERRA,

DENTISTE,

190 - - - DAUPHINE - - - 190

Entre Ste-Anne et Dumaine.

19janv1880

Dr. F. SAHUQUE & SON,

DENTISTES,

59.................Bourbon.................59

Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts pièce; aurification et plombage, de $1 à $5 par dent, suivant la carie.

4 mars—1an, D, Mer. V

Dr E. BURGUNDER, Dentiste,

258.................Chartres.................258

Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts. pièces aurification et plombage de $1 à $5 par dent, suivant la carie. Célèbre dentifrice, à 25 la boîte. Pose de dents artificielles. Donne tous les soins pour les ventouses et sangsues. 23 déc—1an. dim. mar jeu.

JOSEPH BAUER,

DENTISTE,

130 - - - Esplanade - - - 130

Près Remparts.

21mai—1an D Ma J

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DU—

CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.,)

67 et 69, Rue du Camp,

NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée en 1849—Réorganisée en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

Sollicite des

Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN.....................Président.
S. B. NEWMAN....................Vice-Président.
CHAS. E. RICE......................Secrétaire.

Directeurs:

Samuel B. Newman,	Samuel H. Kennedy,
Thomas A. Adams,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
S. Hernsheim,	Alf. Moulton,
Geo. W. Sentell,	Wm. B. Conger,
P. E. Mortimer,	John M. Parker,
Reuben G. Bush,	George Martin,
Edward Nalle,	Harry L. Flash,
W. W. Swain,	J. J. Reiss,
A. H. Seward,	Lucien Deléry,
U. Marinoni,	Louis Prados,
Charles H. Dolsen,	Charles Newman,
B. P. Grigsby,	S. C. Coulon,
Wm. A. Phelps,	John Calder,
Ford. Marks,	Wm. E. Lyman.
E. H. Adams,	27juin—1an V C

CHAMPAGNE

DELMONICO.

En Bouteilles, Demi et Quart,

—DE LA—

Maison Delbeck & Cie, de Reims,

M. E. LAMONTAGNE,

53 Beaver St., New-York.

Agent pour les Etats du Nord

M. A. NADAL,

42 Decatur St, New Orleans

Agent pour les Etats du Sud

28 juin—6m MeVD

FRA WERTZ. H. OPITZ

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie.,

Montres, bijouterie.

65 rue Royale,

Entre Bienville et Conti

Nlle-Orléans,

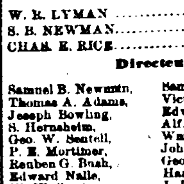

BIJOUTERIE

ET MONTURE DE

DIAMANTS.

DIAMANTS.

N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée. [illegible]

BASIL BARAS, depuis nombre d'années employé de L. Grunewald a l'honneur d'informer ses amis et le public que l'on peut le trouver au magasin de pianos et musique de Junius Hart, No 191 rue du Canal, coin Bourgogne, où il donnera son attention spéciale aux réparations de pianos et orgues, accords de pianos à des prix réduits, musique fournie pour soirées et bals. Les ordres peuvent être laissés également à sa résidence No 238 rue des Remparts, entre Ursulines et St Philippe.

N. B.—Tous les ordres de la campagne seront promptement exécutés. 20 juin—1m—DMarJ

E. G. Sander,

Ancienne maison de B. LABORDE,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

BUREAUX ET ECURIES:

24.........Rue des Français.........24

Entre Chartres et Decatur, 3e District.

28 fev—1 an. mar jeu dim.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.

Bureau No 10 rue Carondelet.

Neuvième état Annuel.

CONFORMÉMENT à une prescription de sa Charte, la compagnie publie l'exposé suivant

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1880.

Risques d'incendie	$56,611 20	
Risques de rivière	13,127 73	
Risques de marine	6 590 96	
		76,329 89
Moins les primes non expirées	$18,455 86	
Moins les primes remboursées et cancellées	2,501 51	
		20,957 37
Primes nettes reçues		$55,372 52
Ajoutez les primes non expirées 1879		16,532 37
		$71,904 89
Pertes, etc payées durant la même période—		
Risques d'incendie	$19,729 50	
Risques de rivière	2,457 44	
Risques de marine	1 712 84	
Réductions	10,184 46	
Ré-assurances	3,691 98	
Taxes	1,230 22	
Loyer	1,200 00	
Impressions et annonces	292 60	
Bureau des Réassureurs (Board of Underwriters)	1,045 30	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	4 899 24	
		$47,043 58
Profits nets		$24,861 31

La compagnie possède l'actif suivant.

Primes en voie de perception	$9,630 56
Actions de Banques et autres (taux du marché)	60,009 91
Propriété immobilière	19,189 20
Billets garantis par des sécurités	6,479 68
Billets garantis par hypothèques	10,558 91
Billets à recevoir à de courtes échéances	6,014 98
Meubles de bureau et installations	1,176 43
Argent comptant en caisse	24,119 94
Total de l'actif	$137,269 61

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte prise des livres de la compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé sous serment, devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet 1880.

JOHN BENDERNAGEL, notaire.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1880.

A une réunion du Conseil des Directeurs tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité des voix, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le fonds-capital de la compagnie, payable sur DEMANDE; et un dividende additionnel de CINQ pour cent aux assureurs sur leurs primes de participation en outre de l'escompte de QUINZE pour cent déjà reçu par les dits assureurs sur les primes brutes, payable à partir du 2me jour d'août 1880.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs.

Jno. Wilson,	M. Mellinger,
E. Pragst,	A. Walz,
M. Popovich,	F. Aufmkolk,
B. Saloy,	Wm. Fagan,
M. Abascal,	H. Schroeder,
D. Hughes,	J. Sambola,
A. D. Finley,	A. Haber,
Theo. L. Sugg,	S. M. Miller,
Geo. Auer,	Geo. Ellis,
F. Sancho,	J. H. Menge,
P. Thormahlen,	M. Mann,
P. E. Sarrazin,	A. Xiques.
M. Seibel	9 juil—1mois

URSIN DELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES,

424....RUE ST-CLAUDE...424

Entre St-Antoine et Bagatelle.

Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: environ 300,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de clients à $16 le millier et au-dessus.

28 avril—Su—DMarJ.

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 28 ans, elle se recommande au public. 20 nov..1 an

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne,

Mardi, 10 AOUT 1880.

LE GRAND TIRAGE

MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE H.

GROS LOT:

$30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 10 AOUT 1880.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$30,000, soit	$30,000
1	Lot de	10,000,	10,000
1	Lot de	5,000,	5,000
2	Lots de	2,500,	5,000
5	Lots de	1,000,	5,000
20	Lots de	500,	10,000
100	Lots de	100,	10,000
200	Lots de	50,	10,000
500	Lots de	20,	10,000
1,000	Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit........ 2,700

9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit........ 1,800

9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit........ 900

1,857 Lots se montant à......$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN,

Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage de $2 du

MARDI, 10 AOUT 1880.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
PRÉSIDENT,

Nouvelle-Orléans, Lne

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

N. B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les Possessions Britanniques, et les personnes prétendant l'être et sollicitant des ordres au moyen de circulaires ou autres sont des escrocs.

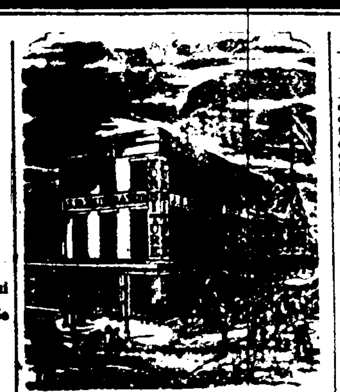

MAISON ÉTABLIE EN 1840

PALAIS

DE

MEUBLES

DE

Jos. B. HUBBARD

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

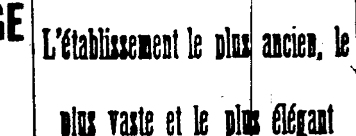

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de coteline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.

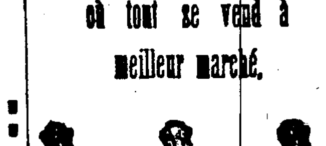

Meubles de chambre à coucher

en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger,

de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se repliant.

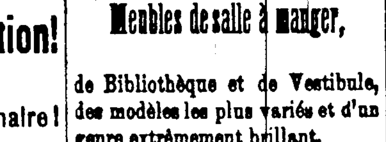

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et le qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!

Emballage et livraison gratis.

Jos. B. Hubbard

122 SOUTH RAMPART,

Coin Perdido, et

84. 86, 88, 90 & 92

RUE PERDIDO.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Thomas Fasciani.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,034. — Avis est par le présent donné aux créanciers cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.

14 juillet—14, 18, 23.

Succession de Jean Pierre Gabaighe.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,115 —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour
JOHN HERBERT, Greffier.

14 juillet—14, 18, 23.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 31 décembre 1879.

Primes de feu	$278,342 81	
Primes maritimes	59 646 61	
Primes de rivière	45 560 04	
Total des primes		$383,549 46
Moins		
Primes sur risques non expirées	95 243 44	
Primes remboursées	13,620 66	
Réassurances	11,789 24—120,653 34	
Primes nettes		262,896 12
Montant provenant des intérêts, loyers		31,664 88
Revenu		$294,561 00
A déduire:		
Pertes par le feu	$72,598 84	
Pertes maritimes	28,895 26	
Pertes de rivières	15,316 13	
	$116,810 23	
Réfaction (rebats) et commissions	41,420 46	
Contributions charitables	1,053 46	
Taxes d'Etat, de ville, licenses	8,228 01	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage et Babcock	6,978 00	
Dépenses générales, frais de Bureau et d'agences	34,393 78—208,883 94	
Profit net		$85,677 06
A déduire:		
Profits et pertes sur la vente des Bons consolidés de l'Etat et autres valeurs, ainsi que dividende de juillet	$33,950 41	
Retenu pour pertes non ajustées	10,000 00	
Dividende du 31 décembre 1879	25 000 00	
Surplus	16 716 65	
		85,677 06

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$106,565 42
Bons des Etats Unis	103,000 00
Propriétés foncières, estimation faite au plus bas prix du marché	132,168 26
Billets garantis par première hypothèque sur des propriétés de ville	97,344 58
Billets garantis par nantissement de gages réalisables	55 100 00
Billets pour primes	17 470 59
Bons première hypothèque N. O. J. & G. N. R. R	23 600 00
500 actions compagnie des Waterworks, à $37.76	18,888 00
Bons de première hypothèque N. O. Waterworks	10,000 00
Actions de banques, d'assurances, de la La. Ice Co et autres actions estimées au taux le plus faible du marché	21,224 20
Primes en voie de collection	66,801 56
Dû par des agents	1,675 97
Total de l'actif	$653,838 58

PASSIF.

Capital	$500 000 00
Réserve pour réassurances	95 243 44
Dividendes non réclamés	6 878 49
Réservé pour pertes non ajustées	10 000 00
Dividende de décembre 1879	25 000 00
Surplus	16 716 65
Total du passif	$653 838 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 10 janvier 1880.

TH. BUISSON, Troisième Justice de Paix.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans pour évaluer l'actif de la dite compagnie, au taux actuel du marché, déclarons par le présent avis, qu'après un examen minutieux, l'évaluation ci-dessus de l'actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

WM. A. BELL,
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1880 il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds-capital aux actionnaires à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1880

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

W. A. BELL,	A. SCHREIBER,
PIERRE POUTZ,	ANT. CARRIERE,
CHS. J. LEEDS,	CHS. E. SCHMIDT,
O. T. DUGAZON,	JULES ALDIGE,
CHS. LAFITTE,	D. FATJO,
H. GALLY.	JULES TUYES

11 janv

ANNUAL STATEMENT

OF THE

NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY

For the Year Ending on the Thirty-first of December 1879

Fire premiums	$278,342 81	
Marine	59,646 61	
River and Inland	45,560 04	$383,549 46
Less—		
Premiums on risks not terminated	95,243 44	
Return premiums	13,620 66	
Reinsurance	11,789 24—$120,653 34	
Net earned premiums		$262,896 12
Add—		
Received for interest, salvages and rents		31,664 88
Income		$294,561 00
Deduct—		
Fire losses	$72,598 84	
Marine	28,895 26	
Inland	15 316 13—$116,810 23	
Rebate and commission	41,420 46	
Charitable donations	1,053 46	
State and city taxes and licenses	8,228 01	
Board of Underwriters Babcock and Salvage corps	6,978 00	
Gross expenses, house office & agencies	34,393 78—208,883 94	
Gross profit		$85,677 06
Deduct—		
Profit and loss—Loss on sale of Louisiana State Consols, other assets and July dividend.	$33,950 41	
Reserved for unadjusted losses	10,000 00	
Dividend December 31, 1879	25,000 00	
Surplus	16,716 65—	85,677 06

The company has the following assets:

Cash in bank	$106 565 42
U. S. bonds	103,000 00
Real estate, lowest valuation	132,168 26
Notes secured by first mortgage on city properties	97,344 58
Notes secured by pledges of available securities	55,100 00
Notes for premiums	17,470 59
N. O., J. and G. N. R. R. first mortgage bonds	23,600 00
500 Shares Waterworks Co, at $37 76	18 888 00
New Orleans Waterworks first mortgage bonds	10,000 00
Banks, insurance, Louisiana Ice Co, and other stocks, lowest market value	21,224 20
Premiums in course of collection	66,801 56
due by agents	1,675 97—$653,838 58

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	95,243 44
Unclaimed dividends	6,878 49
Reserved for unadjusted losses	10,000 00
Dividends of December, 1879	25,000 00
Surplus	16,716 65—$653,838 58

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this tenth day of January, 1880. THEO. BUISSON, Third Justice of the Peace.

We, the undersigned special committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to value the assets of said company at their present market value, do hereby certify that after a careful examination, the valuation of said assets, as above specified, is true and correct.

W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the tenth day of January, 1880, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

New Orleans, January 10, 1880

J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS.

W. A. BELL,	A. SCHREIBER,
PIERRE POUTZ	ANT. CARRIERE,
CHAS. J. LEEDS,	CHAS. E. SCHMIDT
O. T. DUGAZON,	JULES ALDIGE,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
H. GALLY,	JULES TUYES

Jan 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

MEUBLES RICHES.

Buggy, Phaeton, Landau et Harnais.

Ameublements de salons en bois de rose recouverts de Brocatelle soie rouge.

Ameublement de salon en bois de rose recouvert de Brocatelle soie verte et or.

Miroir français à cadre doré, avec tablette—de toute beauté.

Deux miroirs français à cadres dorés pour cheminée, également de toute beauté.

Une table chinoise ouvragée, la seule de son genre en ville.

Un piano Pleyel droit-oblique en bois de rose —presque neuf.

Un piano Pleyel droit en bois de rose.

Deux statues de véritable bronze, cinq pieds de hauteur.

Deux statuettes de véritable bronze (moissonneurs.)

Deux statuettes de véritable bronze (chasseurs.)

Une pendule et des candélabres, or et vermeil, objets riches et rares comme travail.

Une table de billard Phelan avec accessoires.

Un très riche ameublement de chambre à coucher en Bois de Rose et doré avec armoire à glace, et un miroir Psyché, grandeur extra, avec cadre en noyer noir doré se mariant avec l'ameublement, seul de son genre à la Nouvelle-Orléans.

Peintures à l'huile de maîtres célèbres.

Une armoire à glace en acajou.

Riche assortiment d'objets plaqués anglais.

Chromos et gravures.

Lambrequins en soie, rideaux de dentelle et stores;—le tout très coûteux.

Tapis de Bruxelles, Médaillon, Aubusson et devant de cheminées.

Verrerie baccarat et crystal.

Riches services de porcelaine à diner—diner et dessert.

Garnitures de cheminées, chaises, sofas, lits, armoires, toilettes, verrerie, pendules, matelas à ressorts et en crin, moustiquaires de bobinet, filtres, rideaux de galleries, ornements de jardin en fer et en pierre, miroirs, meubles de corridor, toiles cirées, livres, rideaux, stores, berceuses, chaises, tables à allonge, nattes, tapis, chaises de repos, sideboards, tables à desservir et autres articles qu'il serait trop long de mentionner.

—AUSSI—

Un **buggy** à capote, neuf, de la fabrique de Minor Stephen.

Un **dog-cart** à quatre places—neuf.

Un **landelet** (demi landau) recouvert de satin—presque neuf.

Un **phaeton** avec deux jeux de harnais double.

Un **babcock fire extinguisher.** (Appareil à incendie Babcock.)

etc., etc.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureau 46 rue Royale. JEUDI 22 juillet à 10 heures du matin, il sera vendu, sans limite ou réserve, au coin des rues Amelia, St. Charles et Peniston le contenu de la splendide maison comprenant en partie les articles ci dessus mentionnés.

Conditions—Comptant.

N. B.—Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt et devront accepter les objets à leurs risques et périls après l'adjudication.

16 juillet—

Propriété améliorée dans le Second District.

Rue Roman, entre celles Bienville et Douane.

Octave Delarue et al vs. Susanne Morante Royere, Veuve Arnousse, No. 11,067.

Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur. Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 31 juillet 1880, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu et conformément à un jugement rendu le 16 juin 1880, et signé le 21 juin 1880 par l'Hon. N. H. Rightor juge de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans la propriété ci dessous décrite à savoir:

Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Roman, Prieur et Bienville, désigné comme le lot No 2 de l'îlet No 62 sur un plan dressé par C. A. Hedin voyer le 17ème jour de février 1849 déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire, et mesurant en pied américain, 25 pieds de face à la rue Roman sur 148 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions. La moitié comptant et le reste à un crédit de un an, en un billet de l'acquéreur garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, le dit billet portant intérêt au taux de 8 010 par an du jour de la vente et l'acte de vente de ladite propriété devant contenir la clause de 10 010 pour honoraires d'avocat en cas de procès pour en obtenir le paiement, et toutes les autres clauses habituelles de l'assurance etc.

Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0[illegible] sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. D. Seghers, notaire aux frais des acquéreurs

27 juin—27—juil 3, 10, 17, 24, 31

PROPRIÉTÉ AMÉLIORÉE DANS LE PREMIER ET QUATRIÈME DISTRICT SUR LA RUE HEVIA ENTRE CELLES PRIEUR ET ROMAN

ANNONCIATION ENTRE CELLES WASHINGTON ET SIXIÈME.

Succession de Mme Margaret P. Farrell. No 41 951

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 14 août 1880, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 7 juillet 1880, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hevia, Prieur, Poydras et Roman, désigné comme lot No 8 sur un plan dressé par C. A. Hedin architecte en date du 5 avril 1849, et déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville comme plan No 73, le dit lot mesure 29 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue Hevia, 29 pieds 10 pouces 1 ligne de largeur dans le fond sur une profondeur de 109 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 9 et 111 pieds 3 pouces 1 ligne sur la ligne du lot No 7. La dite propriété a été acquise par feu Margaret Farrell de Carl Kohn, en date du 14 [illegible] 1859 selon acte passé pardevant T. O. Stark alors notaire en cette ville.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges, qui s'y trouvent et qui s'y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Sixième, Laurel et Washington, désigné par la lettre C sur un plan fait par Arthur de Armas en date du 23 octobre 1870 et mesurant, selon le dit plan, 29 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Annonciation, sur 160 pieds 7 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le plan ci dessus mentionné est annexé à un acte de vente passé pardevant P. C. Cuvillier en date du 15 novembre 1870. Le dit lot de terre forme une partie d'une certaine propriété acquise par Mme K. E. Logan par achat de D. C. Byerly, par acte pardevant P. C. Cuvillier, notaire en date du 4 avril 1870.

Etant la même propriété acquise par la dite Mme Margaret Farrell par achat de Mme K. C. Logan en date du 15 novembre 1870 par acte pardevant le dit P. C. Cuvillier notaire, enregistré dans le bureau des aliénations de cette paroisse dans le livre 90 folio 780.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Omer Villeré notaire aux frais de l'acquéreur.

10 juillet—10, 17, 24, 31, août 7, 14.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUN.

Capital payé...................$500,000

Extrait du vingt-quatrième état annuel pour 1879.

Montant des primes encaissées, et escompte et intérêt		$388,272 80
Pertes, dépenses, taxes, etc	$288,791 79	
Fonds de réserve	10,000 00	
Dividende sur actions, 10 p. cent	49 568 00	—$348,360 69
Profits nets		39 912 17

Actif de la compagnie estimé au taux actuel du marché, comptant.

Actions, bons, prêts, billets à ordre et propriétés foncières	$393,157 07
Argent en caisse et primes en voie de collection	187,571 44
	$580,728 51

Dividende payé sur actions, 10 pour cent par an, et sur les polices participantes, 15 pour cent, payable comptant en argent.

Cette ancienne compagnie, digne de la confiance publique, émet des polices sur les risques de FEU, de RIVIÈRES et de MER, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont promptement ajustées et réglées aux conditions libérales au **Bureau de la Compagnie, 52 rue du Camp.**

JAMES I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Directeurs:

Jno. G. Gaines,	Jesse S. Flower,
J. L. Harris,	E. J. Hart,
J. Weis,	Jules A. Blanc,
Henry Renshaw,	B. W. Taylor,
Scott McGehee,	H. Newman,
J. C. Morris,	Chas. Roberts,
B. Bisso,	James I. Day,
D. Fatjo,	A. Baldwin,
Thos. Simms,	T. L. Airey,
Charles Macready,	Emory Clapp,
R. E. Craig,	W. B. Seymour,
D. A. Chaffraix,	Sam'l L. Boyd

23 janv—1an.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

525 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR H. STERN & CO. — Encanteurs, il sera vendu LUNDI 19 juillet 1880 à 11 heures du matin, à leur nouvelle salle d'encan No 35 rue de Chartres—

525 caisses bottes, souliers et brodequins,

comprenant un bel assortiment

Conditions à la vente. 1 juil

PAR S. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—LUNDI 19 juillet 1880, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Cortez et Commune—

La VACHERIE de Madame John Souble, se composant de 10 vaches laitières, plusieurs fraîches en lait et les autres sur le point de vêler, 1 cheval, 1 charrette à lait, 1 buggy, harnais, bidons etc. etc.

La vacherie sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Au-dessous de $100 comptant; de $100 et au-dessus, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction de la venderesse 15 juil 31

PAR NASH & HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE RÉSIDENCE,

No 249 rue Dumaine, Deuxième District, entre les rues Robertson et Villeré.

Succession de Geo. L. Gettwerth, décédé, vs. R. H. Schmidt, tuteur etc.

Troisième Cour de District, Paroisse d'Orléans, Dossier No 26,136.

Vente pour effectuer un partage, à l'enchère publique.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet,—SAMEDI, 31 juillet 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu d'un décret de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans, rendu le 19 juin 1880 et signé le 24 juin 1880, Dossier No 26,136, dans l'affaire de la succession de George L. Gettwerth, décédé, vs. R. H. Schmidt, tuteur etc., pour opérer un partage, il sera vendu à l'enchère publique—

UN TERRAIN DE VALEUR avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Robertson et Villeré désigné par le No 2 et mesurant 32 pieds de face rue Dumaine sur une profondeur de 128 pieds, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, en mesure américaine.

Les améliorations consistent en UN JOLI COTTAGE EN BOIS, A UN ÉTAGE AVEC MANSARDE ET COUVERT EN ARDOISES, connu comme le No 249 rue Dumaine, [illegible] dans l'enfoncement du terrain, ayant en tout sept chambres, joli jardin, cour briquetée, citerne etc., en bon ordre et bien réparé. Le tout d'après un plan qui peut être vu sur les lieux de la vente.

Avec la susdite propriété seront vendues 24 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane payables ou renouvelables d'après la charte de la banque, les dites actions devant être assumées avec tous leurs droits et risques en outre de l'enchère balance stock-note due le 1er août 1880, $175 00.

Conditions. Deux tiers (2|3) comptant au moment du transfert du titre et le reste à un et 2 ans de crédit avec 8|00 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, les billets de crédit devant être divisés en coupons à la convenance des parties intéressées. 10|00 de l'enchère devant être payés comptant sur les lieux pour rendre certaine la vente.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1880.

30 juin—juillet 4, 11, 18, 25 au 31.

ANNONCE JUDICIAIRE

UNE CHARMANTE RÉSIDENCE DU SIXIÈME DISTRICT SUR L'AVENUE ST. CHARLES,

entre les rues Valence et Bordeaux.

Terrain 100 et 100 pieds.

Succession de Mme Emma C. Postlethwaite, femme décédée de Columbus H. Allen

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans

Dossier No 41,985

EN UN LONG CRÉDIT A L'ENCHÈRE.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI 24 juillet 1880 à midi, à la Bourse St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 14 juin 1880 dossier No 41985 pour le compte de la succession de Mme Emma Chambers Postlethwaite femme décédée de Columbus H. Allen, il sera vendu—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 63, borné par les rues St Charles, Carondelet, Nayades, Pitt, Valence et Bordeaux. La dite portion de terre commence à une distance de cent pieds de chacune des rues Valence et Bordeaux et mesure cent 100 pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur entre lignes parallèles de deux cents 200 pieds s'étendant vers la rue Pitt sur laquelle il y a une façade semblable de cent 100 pieds plus ou moins mesure américaine étant la même propriété acquise par Columbus H. Allen de John F. H. Grace, d'après un acte pardevant E. G. Gottschalk, ci devant notaire en date du 1er février 1870.

Les améliorations consistent en une MAISON DE RÉSIDENCE A DEUX ÉTAGES EN BOIS ET NOUVELLEMENT CONSTRUITE avec octogone et aile subdivisée en pièces et très convenablement arrangée avec cuisine et toutes les dépendances nécessaires, couvertes en ardoises, remise, écurie, citerne etc. Il y a installation de gaz dans toute la maison. Les tapis etc. et installations, toiles cirées etc. compris dans le saloon sont fixées aux escaliers et aux planchers seront vendues avec la propriété.

La maison peut être visitée en en demandant permission aux encanteurs.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité comprenant hypothèque spéciale et lien de vendeur. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des billets, la police d'assurance transférée et 10 pour cent payés comptant sur les lieux pour assurer la vente. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire aux frais de l'acquéreur.

17 juin—17 20 27 juillet 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le stock de la Grocerie et les meubles.

Succession de George Zimmerer, décédé.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 42,067

Vente à l'encan et sans limite.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, encanteur. Bureaux 13 rue Carondelet—LUNDI 19 juillet 1880 à 11 heures du matin, au coin des rues Dauphine et France ou Français, troisième district. En vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la deuxième cour de district pour la Paroisse d'Orléans, en date du 6 juillet 1880, Dossier No 42,067 pour le compte de la succession de George Zimmerer, décédé. Il sera vendu à l'encan

Un lot de groceries, meubles et effets mobiliers, conformément à un inventaire déposé au bureau de la susdite Cour.

Conditions—comptant avant livraison.

7 juil—7 11 15 18 à date.

PAR HOEY, & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée au coin des rues Tchoupitoulas et St Joseph et actions de compagnie d'assurance à réaliser.

Succession de John Farrell.

No 36,276.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY Encanteur. Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI le 24 juillet 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 18 juin 1880 il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de John Farrell les propriétés ci-dessous décrite, à savoir:

1. Quatre lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher ou Constance, St Joseph et Julie. Le lot No 1 formant le coin des rues Tchoupitoulas et St Joseph, mesure 23 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 90 pieds de profondeur et de façade à la rue St Joseph. Le lot No 2 touche au dit lot No 1 et mesure 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 90 pieds de profondeur et les deux autres lots touchant à ceux décrits plus haut et mesurant chacun 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2. Vingt cinq (25) actions du fonds capital de la Hibernia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans sur lesquelles la somme de $1095 a été payée.

Conditions de la vente pour la propriété foncière—Un tiers comptant, et le reste à un crédit de 1 et 2 ans du jour de la vente en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 8 pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec clauses pénales de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement, et l'assurance des améliorations et transfert de la police aux porteurs des billets—le tout devant être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, sur la propriété vendue.

Conditions pour les actions d'assurances: Comptant avant le transfert.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant William J. Castell notaire.

19 juin—19 26—juil 3, 10, 17, 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EMPLACEMENT DE COMMERCE ÉTABLI ET PROPRIÉTÉ COIN DES RUES DRYADES ET PREMIÈRE A L'ENCAN.

Succession de William Ryan.

No 41,590. Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY et O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 août 1880, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles.—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 7 juillet 1880, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Baronne et Dryades, et mesurant 50 pieds de face à la rue Première sur 140 pieds de profondeur et de façade à la rue Dryades et formant le coin des rues Dryades et Première. Les améliorations comprennent à l'encoignure une grande maison en briques à deux étages, le coin sert de grocerie, le 2d étage étant une grande salle d'assemblée, une aile à deux étages avec 4 chambres et une suite de chambres à un étage rue Dryades, 2 cuves, lots bien remplis.

Cette propriété convient admirablement au commerce et comme maison de résidence étant connue depuis longtemps comme une des groceries les plus prospères de ce quartier, attenant presque au marché de la rue Seconde, et trouvera toujours des locataires à des prix rémunérateurs, elle est maintenant louée et rapporte au taux d'à peu près $450 par an.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an en date de la vente jusqu'à paiement final, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses pénales d'usage, et les acquéreurs assumeront, pour la quittance de la dite succession, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880 et les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Wm. J. Castell, notaire.

13 juil—23 24 31 août 7 14

A Vendre,

DES CHAUDIÈRES A SUCRE de toutes grandeurs, de 48 à 84 pouces de diamètre.

F. A. LULING,
Luling Station, P. O.
Paroisse St-Charles, Lne.

22 mai—Su. MarJS.